



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2024**  
**RIUNIONE DI I 28 È 29 DI NUVEMBRE DI U 2024**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**RÉUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2024**

**N° 2024/O2/057**

**Question orale déposée par M Jean-Martin MONDOLONI  
au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA  
CORSE »**

**OBJET : GESTION DES PERSONNELS ET AUDIT RH.**

Monsieur le Président,

Le 13 novembre dernier, le syndicat majoritaire dans cette Collectivité, qui relève de votre obédience politique et qui n'est pas étranger, à l'échelle de la Corse, à votre accession aux responsabilités il y a presque dix ans, a publié une communication inquiétante sur la gouvernance RH de la CDC, en pointant du doigt : organigramme, RPS, délais d'arbitrage, etc...

Notre collègue Chantal PEDINIELLI n'a de cesse de relayer dans cet hémicycle ce malaise ambiant. Force est de constater que gérer un bloc salarial de près d'un peu plus de 4500 agents est plus compliqué que ce qui était prévu lors de la période 2015-2018 où vous battiez la campagne en faveur de la fusion en mettant en avant la rationalisation et les économies d'échelles en termes d'effectifs, de services, etc...

Résultat sept années après : nous n'avons effectivement pas de DGS, l'organigramme instable, des services en difficulté.

Plus grave encore, les absences et arrêts maladie. Si on retranche les raisons de type maternité, naissance, adoption, autorisation spéciale d'absence, et qu'on se concentre sur le médical pur (maladie ordinaire, longue durée, accident du travail, etc...), femmes et hommes confondus, sur l'année 2021 (RSU de l'an dernier), on a dénombré 2341 agents qui ont eu recours à ces absences médicales. Sûrement que plusieurs agents y ont recouru dans la même année, et que des doublons sont de

fait comptabilisés dans ce chiffre... Même s'il n'y a pas eu 2341 agents sur les 4500 qui ont été en maladie, cette donnée chiffrée reste importante et déstabilisante. La durée moyenne d'absence médicale est de 42 jours contre 38 en 2020, pourtant année Covid.

Le taux d'absentéisme, toutes catégories confondues, est également trop important. Il faut ensuite payer les contractuels qui les remplacent, ou encore recourir à des entreprises pour effectuer en externe ce que nous payons déjà en interne.

Nous votons et statuons en assemblée délibérante pour mettre en place des politiques publiques dans tous les secteurs, ça c'est la statique.

Le personnel constitue la dynamique, le bras opérationnel chargé de les mettre en musique, sans lequel la mise en œuvre de l'action publique peut se trouver entravée ou partiellement effectuée en fonction des services. Ce qui nous oblige à la plus grande vigilance pour parvenir à une gestion apaisée, concertée et rationalisée du personnel.

Nous ne pouvons pas nous permettre, vue l'ambition des politiques que l'Assemblée veut mettre en œuvre, d'être fragilisés aussi longtemps et aussi profondément en termes de ressources humaines.

Monsieur le Président, on ne peut plus continuer comme ça. Et on doit se faire accompagner. Souscrivez-vous à lancer un audit RH pour avoir une photographie de la gestion du personnel et des perspectives d'amélioration et de restructuration ?

Je vous remercie.